

Formation EPI

Equipier de première intervention et d'évacuation

Objectif de la formation :

Le EPI est un salarié de l'entreprise.

Son rôle est :

- Être capable de donner l'alerte.
- Savoir utiliser un extincteur, intervenir face à un début d'incendie.
- Alerter, évacuer le public et accueillir les secours.

Durée : 4 heures en présentiel

Public Concernée : A toutes personnes de l'entreprise souhaitant agir face à un début d'incendie.

Aux salariés désignés par l'entreprise.

A toutes personnes qui seront liés au plan d'évacuation

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Nombre de Stagiaires : de 4 stagiaires **Minimum** à 12 stagiaires **Maximum**

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation.

Coût de la formation : Sur Devis

Contenu de la formation :

Enseignement théorique	- La combustion (définition, le triangle du feu). - Modes de propagation de l'incendie (projection, rayonnement, convection et conduction). - L'extinction (les classes de feux, les méthodes d'extinction). - Les agents extincteurs (l'eau, les poudres et le CO2). - Les extincteurs (caractéristiques et mode de fonctionnement). - Le robinet incendie armé (caractéristiques et fonctionnement). - L'alarme (les différents types d'alarme). - L'alerte (composition d'un message d'alerte et les numéros d'urgence).
Enseignement pratique	Manipulation des extincteurs sur un feu réel et utilisation d'un robinet incendie armé si possibilité dans l'entreprise.

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Pratique intégrée à la théorie
- Démonstration
- Apprentissage
- Mise en situation
- Evaluations formative

Modalité d'évaluation des acquis :

- Formateur Equipier de Première Intervention et Évacuation.
- L'évaluation formative en continue en vue de la délivrance d'une attestation de formation d'EPI, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation et aura satisfait aux règles de sécurité.
- Pour être sûr de ses réflexes à tout moment, l'équipier de première intervention nouvellement formé devra reproduire les exercices appris au moins tous les 6 mois. Une session de recyclage à réaliser dans les 12 mois est obligatoire pour que la formation reste valide.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.